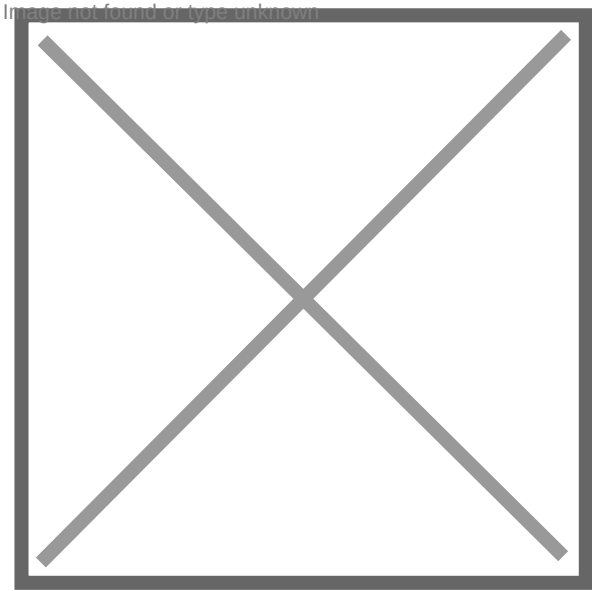




Mon patron ne veut pas me licier

Par **emeline3412**, le **19/01/2011** à **12:12**

Bonjour, je ne trouve aucun dossier qui parle de mon cas. mon patron est en arrêt maladie et n'a aucun client. donc il me loue à une autre entreprise de maçonnerie. il raconte à qui veut bien l'entendre qu'il attend que je démissionne car il n'a pas les moyens de me licier vu mes 20 ans d'ancienneté. je souhaite donc savoir s'il a le droit de me louer comme ça? et pendant combien de temps?

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **17:16**

Bonjour, il faudrait savoir dans quel cadre cela se fait mais le prêt de personnel peut être légal si c'est fait sans but lucratif... Vous pourriez vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par **emeline3412**, le **22/01/2011** à **10:24**

merci de votre réponse je pense que je vais voir de ce côté là.